

4 - B) Pôle Ingénierie et Services Urbains – Direction de la Voirie / Direction de l'Assainissement / Direction des Jardins et de la Biodiversité / Direction de l'Espace public et des Infrastructures : Mise en place d'une organisation transversale pour la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI) (avis) ;

Bonjour,

Dans un premier temps nous souhaitons vous informer que l'unité Études Hydrauliques de la Direction des Espaces Publics et des Infrastructures s'appelle, depuis le 1^{er} janvier 2025, le Service Études et appui cycle de l'eau.

Page 3/5 vous indiquez :

Des moyens insuffisants et un manque de coordination

Les gestionnaires actuels (DV, DA, DJB) manquent de moyens pour assurer toutes les missions à réaliser, et notamment les missions décrites dans les procédures remises dans le cadre des dossiers de déclaration des systèmes d'endiguement.

La DREAL s'étonne de notre organisation complexe et de la multitude d'intervenants.

Pour, au final, nous faire les propositions suivantes :

- Renforcement de l'unité ouvrages d'art de DV GTS par la création d'un poste d'ingénieur,
- Renforcement de l'unité métrologie de la DA (service Contrôle Qualité) la création d'un poste de technicien instrumentiste,
- Maintien des effectifs du service Études et appui cycle de l'eau via la priorisation des projets dans le plan de charge.

Nos questions sont les suivantes :

- Comment la priorisation des projets va permettre au service d'être efficient lorsque des phénomènes hydrométriques violents, très importants et rapides vont se déclencher ?
- Comment les difficultés de la DJB, pour produire les éléments de réponse demandés faute de moyens ou de traçabilité, vont-elles être amoindries ?
- Comment cette organisation transversale va-t-elle répondre aux étonnements de la DREAL ?
- Nous aurions aimé un organigramme d'ensemble des interactions entre les directions évoquées avec la position de cette organisation transversale et les intervenants, moins nombreux et au sein d'une organisation moins complexe pour répondre à la DREAL.
- En ce qui concerne les fiches de poste :
 - o Nous sommes surpris que le poste de technicien instrumentiste ne soit pas télétravaillable. Nous pouvons supposer que les informations fournies par le réseau de suivi hydrométrique sont dématérialisées.
 - Créer une cohésion au sein de l'équipe dont les 3 agents ne télétravaillent pas.
 - o Les missions du poste d'ingénieur ne sont pas pesées en terme de pourcentage.
 - Toujours difficile pour des postes liés à des objectifs avec des possibilités de variations entre les diverses missions.
 - o Est-ce que ces postes, tout comme ceux de cette organisation transversale seront amenés à avoir des astreintes, réaliser des heures supplémentaires ou des temps décalés ? Quelles seront alors les règles applicables pour les récupérations, rémunérations, etc...

- Les moyens de la DJB vont être renforcés dans un prochain dossier.

Merci pour votre écoute et les réponses que vous aurez le temps de nous apporter.